



# Communiqué aux médias

---

18 août 2020

Première journée du Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

## Judith Pörksen Roder élue à la présidence

**Durant la matinée de la première journée du Synode, Judith Pörksen Roder a été élue présidente du Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. La nouvelle élue prendra la succession d'Andreas Zeller qui a présidé le Conseil synodal pendant 13 années. Judith Pörksen de Berne et Cédric Némitz de Bienne avaient fait acte de candidature. Judith Pörksen Roder a obtenu 108 voix contre 70 à Cédric Némitz. Elle est la première femme à être élue à la plus haute fonction de la plus grande Eglise réformée de Suisse.**

Une partie de la matinée de la première journée de session du Parlement de l'Eglise était placée sous le signe des élections. Après 21 années au Conseil synodal dont 13 à la présidence, Andreas Zeller a fait valoir ses droits à la retraite. Le Règlement ecclésiastique prévoit que la présidence se termine lors du Synode ordinaire qui suit immédiatement le 65e anniversaire du titulaire, ce qui est le cas pour Andreas Zeller. Dans son discours d'adieux, Andreas Zeller a évoqué quelques étapes marquantes de ces années particulièrement intenses au Conseil synodal et à la présidence, comme le regroupement des services généraux de l'Eglise dans un bâtiment unique, la Maison de l'Eglise à Berne, le lancement du magazine ENSEMBLE ou encore le Jubilé de la Réforme de 2017. Il a exprimé ses remerciements aux membres du Synode, au Conseil et aux membres de l'Eglise pour leur collaboration et leur confiance durant toutes ces années.

La théologienne Judith Pörksen Roder de Berne et le théologien Cédric Némitz de Bienne avaient fait acte de candidature. Les deux personnes candidates ont été chacune présentées par les fractions respectives qui portaient leur candidature. La Fraction des Indépendants proposait Judith Pörksen à l'élection en faisant valoir sa très bonne intégration dans les dossiers du Conseil synodal une année après son élection, mais aussi son important réseau relationnel. Ses qualités d'écoute et de médiatrice et sa compréhension des régions périphériques ont été également mis en avant. En tant que femme, elle représentait également la majorité des personnes engagées au sein de l'Eglise.

Cédric Némitz était recommandé au Synode par le groupe Synode ouvert (GSO). La fraction jurassienne soutenait conjointement avec le GSO le candidat bilingue provenant de la partie francophone. Sa clairvoyance, son humour et son éloquence ont été mises en avant par les intervenants. Il a été membre du groupe d'experts, qui a participé à l'élaboration de la Vision d'Eglise que se sont données les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Le GSO a également souligné combien le journaliste et politicien connaissait l'Eglise aussi de l'extérieur: son expérience de direction et sa connaissance de la politique cantonale parlaient en sa faveur.

Les prises de position en faveur de l'une ou l'autre personne candidate étaient équilibrées. L'un des députés a souligné que l'audition avait débouché sur une situation de blocage dans sa fraction. C'est finalement Judith Pörksen Roder qui l'a emporté par 108 voix tandis que Cédric Némitz recueillait 70 voix sur un total de 178.

Judith Pörksen a remercié le Synode pour la confiance qu'il lui a accordée et a accepté l'élection. Une élection en faveur de l' « Eglise qui bouge », en faveur de la Vision et de la valorisation de l'engagement des femmes au sein de l'Eglise, a-t-elle notamment déclaré. Elle entrera en fonction vraisemblablement le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Parallèlement à l'élection à la présidence, le Synode a délibéré sur d'importants dossiers durant cette première journée. En matière de finances, l'exercice 2019 clôt avec un résultat réjouissant pour les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure: les comptes annuels bouclent avec un excédent de recettes de 3,6 millions de francs. Après déduction des préfinancements, le Synode a décidé de verser au bilan l'excédent restant de 2,9 millions de francs. Le Synode a également pris connaissance du décompte de la péréquation financière des paroisses et adopté l'ensemble des comptes.

La baisse des coûts d'exploitation a contribué à ce résultat réjouissant. Les recettes restent légèrement en deçà des prévisions budgétaires, le résultat opérationnel, avec un excédent des charges de près de 226'000 francs, restant ainsi pratiquement équilibré.

### **Une stratégie financière pour l'avenir**

Ce résultat globalement positif ne doit pas néanmoins faire illusion quant aux incertitudes de l'évolution financière. La diminution continue du nombre des membres de l'Eglise et la reprise des contrats de travail du corps pastoral induite par la nouvelle loi sur les Eglises nationales qui se traduira par des coûts supplémentaires ces prochaines années vont avoir des répercussions sur les finances de l'Eglise. Par ailleurs, la contribution cantonale au titre des prestations d'intérêt général sera renégociée en 2026. A cela s'ajoutent de nouvelles incertitudes, par exemple le futur régime fiscal du canton ou les implications de la crise du coronavirus sur la conjoncture économique.

Bien gérer les ressources disponibles est donc on ne peut plus important. Le Conseil synodal a par conséquent présenté une stratégie financière pour le futur qui tient compte de l'évolution de l'environnement de l'Eglise et qui crée des possibilités d'action ciblées en cas d'imprévus. Il s'agit notamment de constituer un excédent au bilan de 15 millions francs. En outre, l'Eglise entend se fixer des priorités thématiques pour maintenir un régime financier équilibré à l'avenir. Le Synode a pris acte de cette stratégie.

Le Synode a pris également connaissance d'un bref rapport concernant le Centre de Sornetan et des réflexions en cours concernant son avenir. Il a accepté de repousser le traitement de ce point à la session d'hiver dans l'attente des décisions de l'assemblée de l'Association du centre de Sornetan qui n'a pu encore siéger à cause de la pandémie de coronavirus.

En outre, le Synode:

a accepté de se réaffilier aux Médias réformés alémaniques (Reformierte Medien). Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avaient décidé en 2017 de renoncer à leur affiliation en raison des pertes financières de l'association à l'encontre desquelles, aux yeux des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, il avait été trop peu entrepris par les instances responsables. Entretemps, la situation a pu être assainie incitant l'Eglise réformée bernoise à se réaffilier et à renouveler ses liens avec les autres Eglises nationales dans l'important domaine de l'information.